

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COLLECTIF TNE-OE LE 6 FÉVRIER 2021 à PARAZA (11)

PRESENT.E.S :

Pour le 34 :

Michèle Solans - Pechs et Garrigues - solans.michele@gmail.com

Dominique Migraine – VPPN - domigraine@gmail.com

Marjolaine Villey Migraine – VPPN - domigraine@gmail.com

Michel Berbige - VPPN - mberbige@free.fr

Marcel Caron – Hurlevent - marcel.caron.34@gmail.com

Pierre Montané – Pegase - pfb.montane@orange.fr

Jean Pougnet - Pechs et Garrigues - pougnet.jean@gmail.com

Françoise Marchand - Hurlevent - marchandfran@gmail.com

Pour le 66 :

Jean Blin - Le Vent Tourne - jblin.surre@gmail.com

Jean-Pierre Forget - SOS Nature Fenouillèdes - sosnaturefenouilledes@laposte.net

Martine Marquez Pagès - SOS Nature Fenouillèdes - sosnaturefenouilledes@laposte.net

Pour le 12 :

Bruno Ladsous - Protégeons nos espaces pour l'avenir - ladsousbruno@gmail.com

Pour le 81 :

Emmanuel Forrichon - Calelh - calelh@free.fr

Françoise Defanti - Calelh - landiridi@yahoo.fr

Jacques Biau - Nostra Montanha - nostramontanha@gmail.com

Pour le 11 :

Thierry Farion - CCCV Hautes Corbières - thierryfarion@gmail.com

Régis Cograne – Apromico - regis@domaine-du-viala.fr

Kevin JeanRoy - CCCV/SPPEF - kevinjeanroynever@hotmail.com

Patrice Lucchini - Vent Mauvais - ventmauvais.association@outlook.com

Pour le 48 :

Michel Cogoluegnes - Les Robins de Bois de la Margeride - lesrobins48@gmail.com

Excusé.e.s : Michel Valette (48) - michel.valette20@gmail.com ; Konrad Burchardt (82) - konrad.burchardt@orange.fr ; Mr Haraud (09) - haec0931@gmail.com, Philippe Gouze (11) philippe.gouze@gmail.com - association.apromico@gmail.com - Marie Noëlle Moly (66) Le Vent tourne collectifeventtourne66@gmail.com - Dominique Boury contact@toutesnosenergies.fr

UN TOUR DE TABLE POUR FAIRE UN POINT DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

(point d'actualité, car un état des lieux complet a été fait le 3/10/2020)

Michèle pour l'Hérault, nous rappelle les attentes à LUNAS au lieu dit BERNAGUES, où 7 éoliennes ont été construites sans permis : arrêt presque total des machines suite à deux arrêtés préfectoraux (cause mortalité oiseaux et chiroptères), un recours pour démantèlement = audience le 15 décembre 2020 et en délibéré du jugement attendu le 19 février.

POUR RIOLS 2 :

Il s'agit d'un repowering avec extension du parc de 4 à 9 éoliennes :

- Permis d'exploiter et permis de construire perdus au TA de Montpellier.

- Dossiers en appel pour la CAA de Marseille. Pour l'instant, aucune nouvelle.

POUR FERRIERES-POUSSAROU

L'État et EDF/EN ont contesté la décision de la Cour d'Appel Administrative de Marseille (en faveur de l'association Sauvegarde des Avant-Monts et concernant la dérogation pour autorisation de destruction d'espèces protégées).

La décision finale se trouve entre les mains du Conseil d'État qui avait le choix, soit d'entériner directement la décision de Marseille, soit de réexaminer l'affaire. Le Conseil d'État a décidé de réexaminer l'affaire. Aucune nouvelle à ce jour. Mais nous n'avons plus aucun espoir de gagner.

PUISSALICON peut être une lutte exemplaire contre un projet de Volkswind : au-delà de la mobilisation des habitants autour de l' Association SAUVEGARDE DU PAYSAGE DES 7 COLLINES avec 12 adhérents au départ, une centaine à l'arrivée – l'équipe a su mobiliser 21 communes contre, l'Agglo de Béziers impactée et leur comcom Avants Monts, faire voter le conseil municipal contre le projet, avoir l'avis défavorable de la commissaire enquêtrice et in fine le refus du préfet.

POUR LES EOLIENNES DE LESPIGNAN, Pierre nous précise qu'après l'annulation du refus d'exploitation par le TA de Montpellier, l'association Pégase a engagé le 13 novembre dernier, une procédure dite de tierce opposition l'appel, le juge a rejeté la demande, non pas pour une raison de droit mais du fait qu'elle pouvait déjà attaquer le nouvel arrêté d'autorisation d'exploitation dans les 4 mois ordonné par le tribunal. A ce jour plus de 4 mois après, toujours pas d'arrêté publié (confirmé par la DREAL). En résumé, une situation actuelle devenue ubuesque et kafkaïenne car nous serions en droit de soutenir le préfet en appel par un mémoire en intervention volontaire et en même temps attaquer au TA le prochain arrêté du préfet en produisant les mêmes arguments (Bruno témoigne d'une expérience de cette nature à Gaillac d'Aveyron). Pour finir nous sommes toujours en appel contre la préfecture qui a accordé le permis de construire.

Concernant les 3 prochaines éoliennes de **CUXAC d'AUDE**, l'avis favorable publié en mai 2020 (passé inaperçu avec le confinement) est assorti de l'obligation d'une compensation foncière à produire d'ici un an par le promoteur. Mais pour satisfaire cette condition, il semblerait que le conservatoire des espaces naturels (à vérifier) prospecte en contactant des propriétaires privés dans des zones protégées de la basse plaine de l'Aude (Natura 2000, ZPES etc). Il nous faut vérifier la légalité de cette démarche !

POUR L'AUDE, Patrice intervient sur les derniers sujets concernant la Montagne Noire : La Braquette/ Pradelles Cabardès 16 éoliennes existent et le promoteur Res en voulait 6 de plus = refus du préfet ; Res passe à 3 = refus du préfet = appel de Res et le tribunal lui donne raison !! Le préfet s'y plie tout en rappelant que c'est le ministère qui aura le dernier mot. Vent Mauvais fait appel en tierce opposition.

Illégal s'écrie **Emmanuel**, qu'un ministre se mêle des décisions de justice, donc faut porter l'affaire devant la Cour européenne + la tierce opposition semble systématiquement rejetée.

Sur Pradelles Cabardès/Cabrespine : 16 éoliennes en repowering = 8 passant à 150 m de haut et 120 pour le rotor ! le propriétaire du terrain qui a des gîtes comprend que cela peut nuire à son activité et le maire ne souhaite pas donner son accord... un vrai mouvement de contestation qui ferait plier Res, de bonnes nouvelles qui remontent le moral !

Sur Cuxac Cabardès, en repowering, les 6 éoliennes verraient leur puissance multipliée par 3. Res précise que c'est « non substantiel » et la Dreal nous refuse l'accès au « porté à connaissance », un avocat s'en occupe. Prévu 4 éoliennes en sus, avec un PLU modifié pour ce faire en bord de zone Natura 2000.

Autre projet, pour densifier l'existant déjà saturé, sur Les Martyrs avec 2 éoliennes, et mise en enquête publique par la Dreal des 4 machines d'Ostwind de 125m, avec demande de dérogation pour massacre d'espèces protégées, or sur ce lieu est spécifiée qu'une source privée serait polluée... mais « que » le temps des travaux ! + plainte en référé pour 3 éoliennes illégales. **Régis** rappelle le repowering sur la Serre d'Oupia, les bruits qui courent sur les soucis financiers qu'auraient Volkswind sur Ste Vallières (les banques ne seraient plus prêtes ?), **Jean P** ajoute les 28 de Conilhac en repowering qui passeraient à 11 et le projet de 4 sur st Papoul.

Thierry pour les Hautes Corbières nous annonce que la préfète refuse le projet à nouveau ce janvier 2021 après avoir auto-annulé le premier refus de juin 2020 pour vice de procédure. Edf-En a donc 2 mois à nouveau pour faire appel.

Il s'agit du projet éolien + transfo sur Palairac, Davejean, Laroque de Fa, Dernaceuillette, Cascastel et Massac ; **Kévin** nous rappelle le souci du repowering sur le Mont Tauch (impactant le futur PNR), qu'il a envoyé son mémoire (très bien argumenté et à disposition) auprès des élus, administrations... et jusqu'au ministère et qu'un tract allait être distribué à tous les villages du secteur. Rejet aussi par la CAA de Marseille d'un projet d'extension éolien sur Fitou.

POUR LES PO, Jean Blin, En Vallespir, sur Maureillas - Las Illas dont le SCOT interdit toute éolienne industrielle, Edf En y verrait bien 10 à 15 mâts en crête côté français (le nouveau CM et son maire s'y opposent, après mobilisation des habitants par le collectif transfrontalier El Futur es Avui qui a fait signer une charte anti-éolienne par tous les candidats aux municipales) et côté Espagne 100 ha de photovoltaïque !! **Dans les Aspres**, à Passa : les recours du Vent Tourne et de 10 des 19 communes de la CC contre la décision du préfet sont en attente de la réponse de l'avocat de l'Etat; à Banyuls / Brouilla : un collectif se crée, soutenu par Le Vent tourne pour empêcher Engie green (qui s'acoquine avec CatEnR une coopérative EnRI aux dents longues) pour mettre 6 éoliennes au milieu de son projet de zone de 13ha photovoltaïque ! **Dans la plaine du Roussillon** : A Corneilla de la rivière, le nouveau maire et son CM ont un projet d'éoliennes qui s'ajouteraient aux 35 mats voisins du Parc Catalan en projet pour un repowering !

2 victoires suite aux élections municipales, aux engagements des militants et au travail fait auprès des élus : dans les Aspres, à **Fourques** la nouvelle mairie ne modifiera pas le PLU pour accueillir des machines, et **Caixas** dénonce le bail signé avec Edf En qui accepte et entérine son échec !

Les actions de Vent Tourne s'intensifient sur les 19 communes de la communauté de communes de Thuir (13 villages avec leurs CM et leurs maires sont contre l'éolien !), tracts, discussions avec les élus autour de la révision du Scot et bataille particulière pour Brouilla.

POUR L'AVEYRON, Bruno : une nouvelle enquête publique, 15 ans après, pour **St Beauzély (Lévezou)** a eu lieu en août 2020 pour absence de motivation des conclusions du commissaire enquêteur. Mais la CAA de Bordeaux a validé en décembre le projet, malgré l'avis du Ministère exposant une "insuffisance réelle et sérieuse des conclusions du nouveau commissaire-enquêteur". L'association se pourvoit en Conseil d'Etat. Concernant le **méga-transformateur de St Victor** : les requérants contre la DUP ont été déboutés en TA Toulouse, par un jugement aux motivations médiocres. Compte tenu des enjeux dans ce secteur et de l'appel d'air éolien associé à ce transfo, un appel est envisagé. Si cet appel en CAA Bordeaux est confirmé, il sera alors **lancé un HelloAsso pour le financer**.

Du côté du **PNR des Grands Causses** : le processus de révision du SCoT en cours intègre une augmentation de 75% du plafond éolien inscrit dans le document en vigueur, dont ce n'est pas l'objet (évaluation environnementale). Une rencontre récente avec le nouveau président du Parc donne à espérer qu'il y renoncerait, en considérant ce chiffre comme une erreur. S'il n'y est pas renoncé, le SCoT sera attaqué.

Enfin, une rencontre est prévue en février avec la préfète et les trois députés.

POUR LE TARN, Jacques nous rappelle que le recours a été perdu en cours d'appel du TA de Bordeaux par l'association REVEIHL, projet de **St Amans Valtoiret** (10 éoliennes qui vont se faire donc) ;

Escoussens : projet rejeté (à noter les positions très dures de la Cnpr) ; **Sauveterre** risque de voir 4 éoliennes de plus sur un parc de 10 ; à **Assac** un arrêté préfectoral interdit le fonctionnement de jour et l'on attend toujours la parution de l'avis du préfet, qui devrait être négatif sur Cambounès.

Jacques enchaîne pour quelques mots sur notre **rencontre « technique » avec le PNR Haut Languedoc** en janvier : un point sur le laborieux comptage des éoliennes à ne pas dépasser, ni le plafond des 300, ni leur hauteur inscrite à 125 m ; un échange intéressant au cours duquel la direction nous invite, à notre demande, à rencontrer les élus du Parc le 25 mars ([le compte-rendu complet rédigé par TNE-OE et validé par le PNR-HL](#)).

DU COTE DE LA LOZERE, Michel s'inquiète du climat délétère : « depuis 12 ans, tous les projets sont illégaux, et pourtant ils se font ! » corruption (échange d'argent contre un accord du propriétaire, des chasseurs, des agriculteurs...) harcèlement, massacre de zones humides... tout y est !

Et comme **Jean-Pierre** raconte que sur un projet de PV sur 16ha, le maire y a des terrains et que les élus du CM n'ont même pas pris connaissance du dossier, certains nous rappellent que des délégués Anticor sont en région, notamment dans les PO et l'Aude, et qu'il faut les contacter.

Nous aurions aussi besoin, poursuit Michel, de faire écouter aux pro-éoliens, le son d'une éolienne (cliquer sur l'image MP3) :



Dernière et mauvaise nouvelle : l'avis favorable du commissaire enquêteur d'exploiter un parc éolien constitué de huit aérogénérateurs d'une puissance de 3 MW chacun et de 125m de hauteur en bout de pale et de 2 postes de livraison sur les communes de **Monts de Randon (Estables) et Arzenc de Randon (48)**.

SUJETS DIVERS, LE PHOTOVOLTAÏQUE, L'ÉOLIEN FLOTTANT ET OFFSHORE

Petit bilan, par **Jean P**, des avis donnés par la MRAE Occitanie en 2020, pour vérifier, qu'effectivement, il y a plus de PV que d'éolien en cours :

Éolien : 11 projets pour un total de 57 éoliennes et une puissance installée déclarée d'environ 167 MGw. Auxquels s'ajoute le repowering de Connilhac Roquetaillade : 11 éoliennes pour 23 MGw de puissance installée.

A noter que la puissance installée déclarée est toujours à peu près la même 3 MGw par éolienne. Ce qui est certainement surévalué mais permet de faire le calcul justifiant l'implantation : « on produira l'équivalent de la consommation de X milliers de ménages. »

Photovoltaïque :

28 projets couvrant environ une superficie totale de 300 ha pour une puissance installée déclarée d'environ 243 MGw soit largement plus que l'éolien. Cependant les superficies et les puissances installées sont difficiles à vérifier. La Mrae évoque parfois la superficie totale du parc, parfois la superficie des panneaux. La quasi totalité des projets occupe moins de 10 ha mais trois d'entre eux sont de 27, 44 et même 66 ha.

Les promoteurs, en particulier Total Quadran qui n'apparaît dans les projets que sur le photovoltaïque, semblent se tourner, comme on pouvait le supposer en lisant le projet d'entreprise de Total, vers le solaire plutôt que l'éolien. Peut-être que la moindre résistance des populations y est pour quelque chose.

En ce début 2021 la tendance semble se confirmer avec trois dossiers pour le solaire et un seul pour l'éolien à Sain Papoul dans l'Aude pour 4 machines.

Si notre combat est centré sur l'éolien, il n'empêche que pour le photovoltaïque industriel, sur des surfaces importantes, les mêmes méthodes et arguments des promoteurs sont déployés, les mêmes dégâts, les mêmes dénis de démocratie... mais il y a moins de résistance, ce qui pourrait expliquer (au-delà du fric à faire) le développement des projets. Les agriculteurs se font bouffer des terres agricoles, ils commencent à le comprendre, idem pour l'éolien et la Lpo, la Fne Midi Pyrénées...et comme le dit **Martine**, le PV c'est aussi une production intermittente, compensée par le thermique, financée par le public au profit du privé.

TNE-OE restera solidaire des luttes contre ces projets industriels et inutiles.

Éolien flottant et Port la Nouvelle :

Dernière info, un point presse commun France Insoumise et Europe Écologie les Verts sur un recours contre la privatisation du port décidée par La Région ; **Kévin** constate, que le collectif Balance ton port et même des militants d'EELV avancent sur la question du « green washing » et de l'éolien industriel ; Port la Nouvelle a une caution « écolo » pour détruire littoral et zones humides : l'implantation d'éoliennes flottantes et port d'accueil pour des terrestres (600 annoncés !).

Bruno rappelle que, au-delà du recours gracieux contre le DSF/ Document stratégique de façade Méditerranée, il n'a pas été introduit de recours contentieux contrairement à d'autres régions. C'est à ses yeux un combat que nous avons perdu.

LE FUTUR SRADETT ET LES ÉLECTIONS RÉGIONALES : ÉCHANGES

Le Sradett ne semble pas familier à tous ! qu'est-ce que c'est vraiment ? Vous trouverez ci-joint au compte rendu, deux diapos proposées par Bruno, pour se rafraîchir la mémoire ! Par contre, nous notons que La Région n'a toujours pas déposé le sien, pas de date pour l'enquête publique, sans parler de son contenu que nous contesterons si elle le fait voter sans modification de son volet énergie (scénario REPOS).

Le contexte des régionales :

A l'heure actuelle rien n'est figé quant à la constitution des listes. Il semble que la présidente reparte avec le soutien de la sainte alliance (PS/PC/RDG) mais sans EELV qui partirait tout seul ou avec LFI. Cette scission de la majorité régionale entraîne le départ de certains écolos d'EELV pour rester avec Delga (dont, semble-t-il A.Langevine exclue des Verts).

A droite, il y aura une liste RN, une liste LR quant à LREM, il se murmure des tractations avec Delga. Ceci étant quelle stratégie adopter ? **Jean B** propose de reproduire ce qu'ils ont fait dans le Vallespir pour les municipales : faire signer une charte anti-éolienne aux candidats. **Françoise** propose que ce document soit plus large et insiste sur l'urgence à le rédiger (échéance : 2 mois). **Emmanuel** rappelle que notre combat reste l'éolien même si cela recoupe tous les problèmes de la croissance capitaliste. « On ne plaide pas pour une cause industrielle quelle qu'elle soit, l'industrie ne va pas nous sauver », mais pour un autre modèle de société, on alerte sur les problèmes de fond, même si industrie et écologie sont incompatibles ».

Un plaidoyer pour une conception de la vie devrait articuler les deux choses. Le principe d'un texte est acté même si le choix entre texte large ou centré sur l'éolien n'est pas tranché.

Par contre, nous recommandons aux associations de se servir du magazine Détocigène pour rencontrer les élus, ou au moins le leur diffuser.

POINT SUR LE NATIONAL

Bruno a participé au « groupe de travail éolien » piloté par la direction de l'énergie (DGEC) et à différentes réunions avec la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de la transition écologique, suite à nos rencontres avec l'ex-secrétaire d'État Emmanuelle Wargon (partie au Logement, entre temps). Il constate que la ministre Pompili a repris la main directement sur ces directions, pour mieux servir la filière.

Ainsi les chiffres éoliens de la PPE 2020-2028 (+ 8000 machines) vont-ils être déclinés au niveau des Régions, puis des niveaux EPCI (SCoT et PLUI) par une logique de quotas en s'appuyant sur une cartographie des « zones propices » : celle-ci initialement devait être travaillée sous la responsabilité des préfets des départements, ce sont désormais les préfets de Région et donc les DREAL qui, recevant des instructions du pouvoir central, vont élaborer cette cartographie. Ainsi la PPE va-t-elle descendre dans les régions et les préfectures avec des ordres pour la faire appliquer et imposer l'éolien aux territoires et aux populations qui n'en veulent pas.

Par ailleurs, Bruno a interpellé la ministre pour lui dire qu'elle donnait des fausses informations au président (exemple : 15 M de tonnes de CO2 économisées en 2019 grâce à l'éolien) cf. pièce jointe.

Il évoque deux réunions sur les problèmes de santé liés aux éoliennes, en particulier les nuisances sonores cf. pièce jointe dont il faut comprendre en substance que s'il fallait appliquer les normes que nous proposons alors il faudrait faire évoluer la réglementation pour toutes les installations industrielles relevant du régime des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), ce qui à ce stade n'est pas envisagé !! Dommage ! Il a découlé de ces réunions un GT acoustique, devant déboucher sur le test de deux protocoles de mesures de bruit. A suivre.

Les deux fédérations nationales n'y participent pas, voire, pour la Fed, nous le reprochent : nous maintenons notre stratégie d'être présent partout, à tous les niveaux, surtout politiques et administratifs, car décisionnaires, et ce, sans compromis.

Bruno rappelle l'existence d'autres fédérations nationales (Sites et monuments, demeures historiques...) qui partagent certaines de nos luttes ; la création récente du collectif Énergie Vérité - proche de la Fed ; de Céréme dont il fait partie, « un nouveau cercle d'études pour une autre approche des énergies renouvelables, solaire comme éolien, qui bénéficient d'une image positive qui repose sur de nombreux préjugés ». Un think thank qui se veut lobbyiste sans remplacer les fédérations nationales. Toutes ces structures ont des relais au niveau de la commission européenne.

Des échanges ont alors lieu sur les deux fédérations nationales auxquelles beaucoup de nos associations adhèrent :

La Fed est née d'une scission de Vent de Colère (créé à Paraza au domaine Viala !) ; or, elles ont en commun d'être éloignées du terrain, malgré les 1000 adhésions pour la Fed, dont la personnalité du président, JL Butré, a posé quelques problèmes : omniprésence dans les media sans forcément maîtriser pertinence et langage, virulence contre la participation de TNE-OE à des rencontres ministérielles, des déclarations clivantes sur le nucléaire, se souciant peu d'un fonctionnement démocratique...

« Donner la parole à des climatosceptiques, à des pro-nucléaires n'a rien à voir avec nos objectifs fédérateurs et nuit à nos combats » note **Emmanuel**.

Nos critiques échangées ne remettent pas en question notre respect pour le travail accompli, juste pour aider à leur bon fonctionnement, et le leur dire.

Moins d'adhérents pour Vde C, qui n'a pas actualisé son site faute de moyens, mais des chroniques intéressantes et un président Daniel Steinbach, plutôt disponible.

Il sera écrit aux deux fédérations, en adaptant la tonalité à chacune des deux situations.

Jean P pense qu'il serait intéressant de se rapprocher d'autres collectifs comme le nôtre, au niveau régional. On évoque Belle Normandie, et Bourgogne/ Franche Comté, avec lesquels on a pu avoir quelques contacts (reste à décider qui s'en occupe) ; et il insiste sur le fait qu'aucune réflexion ne se fait à l'échelle d'un territoire, car tout est centralisé en France, au niveau de la distribution (RTE).

SUJETS DIVERS

Participer à la consultation de RTE en tenant compte des préconisations données par Bruno :

Consultation de RTE :

<https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/etude-pour-un-systeme-electrique-forte-part-denergies-renouvelables-en-france-lhorizon-2050>

Pour participer à cette consultation il faut ouvrir le dossier ci-joint, dans lequel on trouve deux données-clés :

Page 3, les instructions pour la manœuvre :

En Annexe 2, pages 90 à 96, les 22 questions posées par RTE :

Méthode conseillée par des personnes connaissant bien RTE :

- se répartir les 22 questions, certaines étant traitées par un binôme
 - répondre à une partie des questions : celles sur lesquelles nous avons des choses à dire
- Piège à éviter : répondre à côté des questions pour promouvoir ses idées. Il faut au contraire se centrer sur les questions posées, pour renforcer la crédibilité des réponses fournies.

Les énergies renouvelables pour les cancrs : Marcel fait un point d'étape : le document est quasiment terminé, il demande à chacun de le lire et de faire remarques et corrections. Marcel dit avoir beaucoup appris de ce travail et prévient qu'il débouche sur une réflexion sur le rôle « indispensable » du nucléaire.

Le guide des élus : Il a été distribué dans 50 mairies du NO l'Hérault et Sud Aveyron. **Marjolaine** propose de réutiliser ce travail qui alerte les élus néophytes des petites communes sur un mode humoristique sur les pièges de l'éolien industriel, soit en partie par chaque adhérent comme il le veut, soit dans le Décocigène 3 puisqu'il n'avait pas été mis dans le précédent faute de place ; le texte et illustrations entrent facilement dans un A4 ou A5 recto/verso. Voir aussi le travail fait par la Bourgogne, plus « lourd » mais qui oriente un peu trop sur « comment bien faire avec l'éolien » : cliquer sur guide pour le télécharger « Ce [guide](#) constitue l'ouvrage de référence pour les collectivités qui abordent le développement de parcs éoliens sur leur territoire en leur donnant les clés pour "réussir" chacune des grandes étapes du projet »

Les deux ouvrages attendent nos remarques pour une édition particulière.

Sondages : En pièce jointe une analyse critique de deux sondages récents : IFOP pour le compte de Documentaire & Vérité, OpinionWay pour le compte du Céréme

Côté finances de TNE-OE : Une fois le dernier Décocigène payé, plus une aide pour qu'un avocat effectue le calcul des délais dans le possible recours contre un arrêté préfectoral ayant prorogé un PC qui en réalité serait caduc (Mélagues, Aveyron), il ne va plus rester grand-chose (200 € environ !!), d'où un **nécessaire appel aux dons individuels (avec rescrit fiscal) et aux cotisations des associations locale**

PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE FIN MAI OU DÉBUT JUIN 2021

Si possible à Paraza où l'on se sent bien et vraiment bien accueilli !